

Service de la commande publique
JT

**DÉCISION PRISE EN APPLICATION
DES DISPOSITIONS EDICTEES
PAR LES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23
DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

N°2022/89

Objet :

Travaux de mise en accessibilité et mise aux normes de l'école élémentaire Paul Bert
- signature de l'avenant n°1 du marché n° 202201-03 - lot n° 3: "Plâtrerie, Peinture" ;
- signature de l'avenant n°1 du marché n° 202201-05 - lot n° 5: "Revêtement de sol – Faïence – Mise aux normes escaliers";
- signature de l'avenant n°1 du marché n° 202201-07 - lot n° 7 : "Plomberie-Sanitaire";

Vu les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,

Vu les articles L.2194-1, R. 2194-2 et R. 2194-8 du Code de la Commande Publique relatif à la modification des marchés publics en cours d'exécution,

Vu la délibération n° 5 du conseil municipal en date du 26 mai 2020, qui confie au Maire l'exécution des actes énumérés par l'article L2122622 du Code Général des Collectivités Territoriales et qui dispose dans son article 4 que le Maire peut, par voie de décision, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (marchés subséquents inclus) et des accords-cadres passés en procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision n° 2022/36 en date du 19 avril 2022, autorisant la signature du marché alloti n°202201 « Travaux de mise en accessibilité et mise aux normes de l'école élémentaire Paul Bert »,

Considérant la nécessité de fixer un nouveau montant du marché de travaux en prenant en compte l'exécution de travaux modificatifs en plus-value nécessaires à la poursuite de l'exécution du chantier et détaillés dans les avenants joints,

Pour ces motifs :

Le Maire de la Ville de Saint-Martin-d'Hères,

DECIDE

De signer l'avenant n°1 du marché n°202201-03, lot n°3 « Plâtrerie, Peinture » avec Euro Confort Maintenance pour un nouveau montant du marché fixé à 5 615,41 € H.T.

De signer l'avenant n°1 du marché n°202201-05, lot n°5 « Revêtement de sol – Faïence – Mise aux normes escaliers » avec Euro Confort Maintenance pour un nouveau montant du marché fixé à 15 099,02 € H.T.

De signer l'avenant n°1 du marché n°202201-07, lot n°7 : « Plomberie-Sanitaire » avec IDEOLIA pour un nouveau montant du marché fixé à 10 003,78 € H.T.

Maison communale

111 avenue Ambroise Croizat, CS 50007

38401 Saint-Martin-d'Hères Cedex - Tél. 04 76 60 73 73

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à M. le Maire

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le 28/09/2022

SLOW

ID : 038-213804214-20220928-2022_89-AU

DIT

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur diverses imputations du budget principal et des budgets annexes.

Que les autres clauses des marchés 202201 demeurent inchangées.

Fait le **28 SEP. 2022**



David QUEIROS
Maire,